
Adresse de la section de la Liberté de la commune de Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la section de la Liberté de la commune de Dijon (Côte-d'Or), lors de la séance du 8 brumaire an III (29 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 170;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21341_t1_0170_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

A tous ces hommes de sang qui auroient voulu substituer le regne de la terreur à celui des loix et qui sans votre courage et votre énergie, auroient rendu, aussi horribles qu'eux, la plus belle révolution de l'univers.

Aux ambitieux qui pensent ne pouvoir perpétuer leur puissance, qu'en perpétuant les troubles et les premières agitations inséparables d'une grande révolution.

A ces hommes immoraux qui croiroient rendre leurs vices moins odieux s'ils pouvoient les communiquer à leurs concitoyens.

Enfin à tous les ennemis de la liberté que votre sagesse nous garantit et à tous ceux du gouvernement révolutionnaire dont nous reconnaissons l'indispensable nécessité.

Poursuivez, citoyens Représentans, votre illustre carrière. Continuez de conduire à la victoire, nos braves frères d'armes, de combattre les ennemis intérieurs sous quelques noms, sous quelques formes qu'ils se montrent, d'anéantir toutes les factions et toute corporation rivale de votre puissance.

Protegez l'agriculture et le commerce, faites fleurir les arts et les sciences, enflammez par de sages institutions, chez tous les françois, l'amour de la justice, de la probité et de la vertu. Que ces noms sacrés, souillés par le souffle impur de Robespierre et de ses infames complices, reprennent, par votre organe et votre exemple, tout leur premier éclat et fassent de tous les françois un peuple d'amis et de frères.

Comptez, citoyens Représentans, sur notre dévouement absolu et sur celui de nos concitoyens. Nous jurons tous de vivre et de mourir s'il le faut, pour la Convention nationale, pour soutenir ses augustes décrets et travailler avec elle à conduire au port le vaisseau de la Révolution.

Le maire, officiers municipaux et membres du conseil général de la commune d'Argenton.

BAUFUMÉ, *maire*, BERNARD, *agent national et seize autres signatures.*

i

[*La section de la Liberté, commune de Dijon, aux citoyens représentant le peuple françois, s. d.*] (42)

Liberté, Égalité.

La vertu et la justice étoient bannies du sol de la France; vous venés de les remettre au grand ordre du jour. Par ce moyen puissant les mœurs qui sont les principes de vie d'un gouvernement républicain cesseront d'être mobiles. Détruire tous germes d'ambition par des lois immortelles, c'est ériger l'empire de la paix dans le sein de la République, c'est fonder son bonheur et l'environner de la bienfaisance et de l'amour social, c'est mettre la machine politique

en l'état de se mouvoir et d'aller d'elle même.

Votre adresse au peuple françois nous présente cette heureuse perspective. Pénétrés des principes sages et vrais qu'elle renferme nous y adhérons et improuvons les autres sentimens qui n'y seroient pas conformes.

Convention nationale, tu seras toujours notre centre et notre seul point de ralliement, notre salut ne peut exister que dans le maintien de la Représentation nationale et dans l'unité et l'indivisibilité de la République que nous défendrons par tous moyens légitimes. T'invitant à ne point souffrir qu'aucune autorité hors de ton sein puisse rivaliser tes pouvoirs, ni les droits du peuple dont ils émanent.

Tel est la voeu des citoyens françois composans la section de la liberté de la commune de Dijon.

GIRARD, *président et 114 signatures.*

j

[*La section Crébillon, commune de Dijon, à la Convention nationale, s. d.*] (43)

Liberté, Égalité.

Représentans,

Enfin nous respirons. Parler, n'est plus un crime; la liberté n'est plus un vain nom; le tyran est anéanti et ses satellites consternés sont glacés d'effroi. La justice qu'ils outrageoient sans cesse, remplace enfin la terreur qui faisoit leur puissance; courage, Représentans! faites renaître les sentimens d'humanité comprimés depuis si longtems dans le coeur de l'homme sensible; mais dirigés ce sentiment avec prudence; si le patriote doit à l'ombre de vos décrets, vivre libre et tranquille, que l'aristocrate ne puisse s'en servir pour machiner impunément contre la patrie; montrés à l'Europe que votre gouvernement fondé sur la sagesse aura plus de force que celui qui étoit appuyé sur l'effroy; Prenés un juste milieu; point de rigueur, point de foiblesse; maintenés vous à la hauteur des principes que vous dévelopés dans votre adresse au peuple françois; et croyés que toujours ils ont été les notrés; si vous avés trouvé dans l'adresse de la société populaire de notre commune des maximes différentes, nous nous hâtons de les désavouer; union la plus intime à la Convention nationale, adhézion la plus parfaite à ses lois, tels sont les sentimens que conserveront jusqu'au dernier soupir, les citoyens de la section Crébillon, commune de Dijon, soussignés ceux le sachant faire.

G. GABET, *président et 110 autres signatures.*

(42) C 325, pl. 1405, p. 23. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).

(43) C 325, pl. 1405, p. 22. *Bull.*, 16 brum. (suppl.).